

Réf: Dossier N° 112483

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AKOUA MARINE FARM »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COMMUNE DE COCODY
QUARTIER II PLATEAUX VALLON JUSTE A 50METRE DU
RESTAURANT CLUB HOUSE DES II PLATEAUX VALLON., Lot N/D,
Ilot N/D

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/04/2022 , et enregistrés au CEPICI le 31/05/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AKOUA MARINE FARM »

Objet : - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES
RESSOURCES
HALIEUTIQUES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COMMUNE DE COCODY QUARTIER II PLATEAUX VALLON JUSTE A 50METRE DU RESTAURANT CLUB HOUSE DES II PLATEAUX VALLON., Lot N/D, Ilot N/D

Dirigeant(s) : M SERY HERVE FRANCIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03065 du 02/06/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°24029/GTCA/RC/2022 du 02/06/2022

